

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

-----  
DÉCRET N°2026- 792

**Fixant les attributions du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ainsi que l'organisation générale de son Ministère**

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'État ;

Vu la loi n°2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la Corruption ;

Vu la loi n°2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°2020-003 du 03 juillet 2020 sur l'Agriculture biologique à Madagascar ;

Vu la loi n°2022-002 du 07 juillet 2022 sur l'agrégation agricole ;

Vu l'Ordonnance n°93-027 du 13 mai 1993 relative à la réglementation sur les Hauts Emplois de l'État, et les textes subséquents ;

Vu le décret n° 76-132 du 31 mars 1976 modifié et complété par le décret n°93-842 du 16 novembre 1993 portant réglementation des Hauts Emplois de l'État ;

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;

En Conseil du Gouvernement ;

### DÉCRÈTE :

**Article premier.-** Le présent décret a pour objet de fixer les attributions du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

**Article 2.-** Sous l'autorité du Président de la Refondation de la République de Madagascar, et en coordination avec le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les missions suivantes sont confiées au Ministère:

- la réalisation de la souveraineté alimentaire ;
- la modernisation de l'agriculture ;
- le développement des chaînes de valeur et agro-industrialisation ;
- la gestion des risques, résilience et sécurité alimentaire ;
- l'organisation des producteurs et professionnalisation du monde rural.

**Article 3.-** Conformément à l'ODD2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une Agriculture durable », le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire assure l'atteinte des grands objectifs de développement qui lui sont assignés, principalement :

- renforcer la compétitivité agricole, en améliorant durablement la productivité et développant des systèmes de production performants, afin de répondre aux besoins des marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- développer l'agribusiness à travers l'extension des zones de production, la mise en place et la modernisation d'infrastructures d'exploitation conformes aux normes, ainsi que la promotion des investissements et de l'entrepreneuriat agricole ;
- augmenter les revenus des producteurs agricoles, et procurer des emplois décents à la population rurale ;

- contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique ;
- faire de Madagascar le grenier alimentaire de la Sous-Région.

**Article 4.-** L'organisation générale du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire est fixée comme suit:

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général (SG) ;
- la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ;
- la Direction Générale de la Souveraineté Alimentaire (DGSA) ;
- la Direction Générale des Projets et Partenariat (DGPP) ;
- les Directions et Services au niveau central ;
- les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (DRASA) ;
- les Organismes sous tutelle.

## **CHAPITRE PREMIER DU CABINET DU MINISTRE**

**Article 5.-** Le Cabinet du Ministre est placé sous l'autorité d'un Directeur de Cabinet, et comprend :

- un (1) Directeur de Cabinet;
- quatre (4) Conseillers Techniques;
- trois (3) Chargés de Mission;
- deux (2) Inspecteurs;
- deux (2) Attachés de presse;
- un (1) Chef du Protocole;
- un (1) Chef du Secrétariat Particulier.

Le **Directeur de Cabinet** est le collaborateur immédiat du Ministre. Il supervise et coordonne les activités des membres du Cabinet du Ministre. Il peut recevoir du Ministre délégation pour le représenter dans des cérémonies ou missions officielles et peut être chargé de missions particulières, notamment dans les relations avec les autres institutions de l'État.

## **CHAPITRE II DES ENTITÉS RATTACHÉES AU MINISTRE**

**Article 6.-** Est rattachée directement au Ministre, la **Direction Générale des Projets et Partenariat (DGPP)** qui a pour mission d'assurer, de manière intégrée, la conception et la coordination des activités des projets du Ministère, en y intégrant pleinement les dimensions de partenariat et de coopération internationale. A ce titre, elle veille à l'alignement des interventions des partenaires avec les priorités nationales, au développement de partenariats stratégiques, et au positionnement du Ministère dans les dynamiques de coopération régionale, bilatérale et multilatérale.

Elle est structurée en trois (03) directions que sont:

- la **Direction de la Conception et de la Formulation des Projets (DCFP)** qui assure l'identification, la priorisation et la structuration des projets, en cohérence avec les orientations stratégiques du Ministère ;
- la **Direction de la Coordination des Projets (DCP)**, en charge de la coordination opérationnelle des projets, en veillant à la cohérence des interventions ; et
- la **Direction du Partenariat et des Relations Internationales (DPRI)**, qui assure la structuration, la négociation et le suivi des projets de partenariats public-privé relatifs aux projets d'investissement public conformément à la législation en vigueur, la coordination des relations intersectorielles avec les départements

ministériels concernés, notamment le Ministère des Affaires Étrangères (MAE), ainsi que la coordination et le suivi des accords de coopération économique internationale incluant la veille des marchés et opportunités, la gestion des relations avec les représentations diplomatiques et l'élaboration des instruments de coopération bilatérale tels que les protocoles d'accord (MoU), à travers ses services dédiés qui sont :

- le Service des Partenariats Public-Privé (SPPP) ;
- le Service des Relations Intersectorielles (SRIS) ; et
- le Service des Relations Internationales (SRI).

**Article 7.-** Outre la Direction Générale des Projets et Partenariat (DGPP), sont rattachés également au Ministre :

- **l'Unité de l'Audit Interne (UAI)** qui assure les missions d'audit interne et de promotion de la bonne gouvernance au sein du Ministère ;
- **la Direction de l'Intégrité et de la Prévention de la Corruption (DIPC)** en charge de la sensibilisation, de la prévention et de la lutte contre la corruption. Elle comprend :
  - le Service de l'Éducation et de la Prévention ;
  - le Service de Partenariat et de Développement (SPD) ; et
  - le Bureau de la Réception de Signalements (BRS).
- **l'Unité de Gestion de la Passation des Marchés (UGPM)**, en charge de veiller à la conformité des procédures de passation des marchés publics du Ministère ; et
- **la Direction de la Communication (DCOM)** qui assure les orientations stratégiques en matière de communication institutionnelle et de communication pour le développement. Elle comprend :
  - le Service de Communication, des médias et des Relations Publiques (SCMRP) ; et
  - le Service de l'Archive, de la Documentation et de la Veille Stratégique (SADVS).

Les responsables des entités rattachées au Ministre ont rang de Directeur du Ministère.

### **CHAPITRE III DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**Article 8.-** Le Secrétaire Général seconde le Ministre dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, il est le premier responsable de l'administration du Ministère : il oriente, anime, coordonne et contrôle les activités des Directions Générales, des Directions Centrales, des Directions Régionales ainsi que des Services Centraux rattachés. Il assure également le développement des partenariats du Ministère. Il peut recevoir, par voie réglementaire, délégation de signature pour signer des actes au nom du Ministre, à l'exclusion des actes engageant l'État malagasy.

**Article 9.-** Outre la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) et la Direction Générale de la Souveraineté Alimentaire (DGSA), les Directions suivantes sont rattachées directement au Secrétariat Général :

- **la Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses (DAJC)**, qui est en charge de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, du traitement et du suivi des affaires contentieuses, de la mise en application effective du concept de l'État de Droit dans le cadre des activités du Ministère, ainsi que de la préparation des dossiers à soumettre en Conseil des Ministres et du Gouvernement. Elle comprend :
  - le Service de la Législation et des Études (SLE) ;
  - le Service de la Préparation des dossiers Conseils (SPC) ; et
  - le Service du Contentieux (SC).
- **la Direction des Ressources Humaines (DRH)**, qui assure la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de gestion des ressources humaines. Elle comprend :
  - le Service de l'Administration du Personnel (SAP) ;
  - le Service Médico-Social (SMS) ; et
  - le Service de la Gestion des Carrières et de la Chancellerie (SGCC).

• la **Direction Administrative et Financière (DAF)**, en charge de la gestion administrative, financière et matérielle du Ministère et de ses organismes rattachés. Elle comprend :

- le Service de la Logistique et du Patrimoine (SLP);
- le Service de la Programmation Budgétaire (SPB) ; et
- le Service Financier et du Suivi Budgétaire (SFSB).

• la **Direction de la Planification et du Suivi Évaluation (DPSE)**, en charge de la planification et du suivi-évaluation de toutes les activités du Ministère. Elle assure aussi la planification, le suivi-évaluation des activités des Projets et Programmes, des organismes rattachés ainsi que celles des Directions régionales. Elle comprend :

- le Service de Planification (SEP);
- le Service de Suivi évaluation (SSE) ; et
- le Service d'impacts de gestion de savoirs (SIGS).

• la **Direction du Système d'Information, des Statistiques Agricoles et de la Digitalisation (DSISAD)**, en charge de la conception, du développement, de la sécurisation et de la gestion de l'ensemble des systèmes d'information du Ministère. Elle assure la production à temps des statistiques agricoles en favorisant la transformation digitale, veille à l'intégration et à la modernisation des outils technologiques, garantit la disponibilité et la fiabilité des données, et accompagne les services dans l'adoption de solutions numériques visant à améliorer l'efficacité, la transparence et la performance organisationnelle. Elle est structurée en cinq (05) services qui sont :

- le Service de systèmes d'informations (SSI) ;
- le Service de Digitalisation (SD) ;
- le Service des Statistiques de l'Agriculture (STATAGRI) ;
- l'Observatoire du Riz (ODR) ; et
- le Centre d'Application de la Géo informatique au Développement Rural (CGARD).

**Article 10.- Le Service de l'Environnement, et de la lutte contre le Changement Climatique (SECC)** est rattaché au Secrétariat Général.

#### **CHAPITRE IV DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (DGA)**

**Article 11.- La Direction Générale de l'Agriculture (DGA)** assure la conception, la planification et le pilotage des politiques nationales de développement des filières végétales. Elle œuvre à l'augmentation et à l'amélioration durable de la production et de la productivité agricole, en promouvant les innovations techniques et leur vulgarisation, l'accès aux intrants, et le développement des dispositifs de formation agricole et rurale. Enfin, elle appuie les services déconcentrés et les acteurs territoriaux afin de garantir une mise en œuvre cohérente et efficace des programmes du Ministère sur l'ensemble du territoire.

Elle est structurée en cinq (05) directions qui sont :

• la **Direction d'Appui à la Production Végétale (DAPV)**, qui est en charge du pilotage et de la supervision de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement des filières végétales prévus dans le Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO/PGE-R). Elle comprend :

- le Service d'appui au Développement de la Promotion Rizicole (SDPR) ;
- le Service d'appui au Développement des autres Filières Vivrières (SDFV) ; et
- le Service d'appui au Développement des Cultures de Rentes (SDCR).

- la **Direction de la Vulgarisation et de la Formation Agricole et Rurale (DVFAR)**, qui est en charge :
  - d'assurer le développement, le transfert, la diffusion et la promotion de l'appui-conseil et des innovations en matière d'Agriculture ;
  - de concevoir, définir et superviser la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de vulgarisation et de formation agricole ;
  - de promouvoir les innovations et valoriser les recherches agricoles.

Elle comprend :

- le Service de la Vulgarisation et du Conseil Agricole (SVCA) ;
  - le Service de la Formation Agricole et Rurale (SFAR) ; et
  - le Service de l'Innovation et de la Valorisation des Recherches (SIVR).
- la **Direction du Génie Rural (DGR)**, qui est en charge du pilotage de la coordination de la réalisation des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation agricole et de la modernisation des équipements à travers des partenariats avec les investisseurs et le secteur privé. Elle comprend :
    - le Service de l'aménagement hydroagricole et de l'irrigation intelligente (SAHA) ;
    - le Service de la promotion de la mécanisation agricole et des unités post récolte (SPMPR) ; et
    - le Service de l'aménagement des pistes et infrastructures agricoles (SAPIA).
  - la **Direction de la Protection des Végétaux (DPV)**, qui assure la coordination des activités techniques dans le domaine de la protection des végétaux. Elle est l'autorité compétente sur tout le territoire en matière sanitaire et phytosanitaire des végétaux. Elle comprend :
    - le Service de la Phytopharmacie et du Contrôle de Pesticides et des engrais (SPCPE) ;
    - le Service de l'Inspection et de la Quarantaine Végétale (SIQV) ; et
    - le Service Phytosanitaire et de Lutte contre les Ravageurs (SPLR) .
  - la **Direction de l'Agriculture durable et biologique (DADB)**, qui est en charge de la promotion, de l'encadrement et du développement de l'agriculture durable et biologique, notamment à travers la mise en œuvre de la législation en vigueur, la normalisation et la certification des productions biologiques, l'appui aux pratiques agroécologiques, ainsi que la valorisation des filières et marchés y afférents, dans une perspective de durabilité environnementale, de sécurité alimentaire et de compétitivité économique. Elle comprend :
    - le Service de l'Agriculture durable (SAD) ; et
    - le Service de Supervision et de Coordination des actions sur l'Agriculture Biologique (SSCAB) .

**Article 12.-** Est rattaché à la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), le **Service Officiel de Contrôle des Semences et matériel végétal (SOC)**.

## CHAPITRE V DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (DGSA)

**Article 13.-** La **Direction Générale de la Souveraineté Alimentaire (DGSA)** assure la conception, la conduite et le pilotage des réformes, politiques et programmes visant à garantir la souveraineté alimentaire nationale, à travers la transformation durable des systèmes agricoles et alimentaires, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la promotion d'un agribusiness inclusif, compétitif et résilient.

A ce titre, elle est structurée en trois (03) directions que sont :

- la **Direction des Réformes, des Politiques et de la Modernisation Agricoles (DRPMA)**, qui est en charge de la conception, de l'élaboration et du suivi des réformes et politiques agricoles et des filières, ainsi que de la modernisation du secteur, incluant la vulgarisation et l'appropriation des stratégies par les acteurs concernés. Elle comprend :

- le Service des Réformes et Politiques Agricoles (SRPA) ; et
- le Service de la Modernisation Agricole (SMA) .

- la **Direction de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, et des Stocks Stratégiques (DSANSS)**, qui est en charge de la coordination de la transformation des systèmes alimentaires, de la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes visant à garantir la disponibilité, l'accès durable de la population malagasy à une alimentation suffisante, saine et nutritive, et l'utilisation adéquate des aliments, et de la mise en place des banques alimentaires et silos stratégiques . Elle comprend :

- le Service de la banque alimentaire et des réserves stratégiques (SBARS) ;
- le Service d'Appui à la Transformation des Systèmes Alimentaires (SASA) ; et
- le Service de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SSAN).

- la **Direction de l'Agribusiness et de l'Entrepreneuriat Agricole (DAEA)**, qui est en charge de la promotion et du développement de l'agribusiness et de l'entrepreneuriat agricole, à travers l'appui aux investissements, l'agrégation agricole, la professionnalisation des exploitations agricoles familiales (EAF) et des organisations de producteurs, ainsi que la facilitation de l'accès aux financements. Elle comprend :

- le Service d'Appui aux Investissements agricoles (SAIA) ;
- le Service de l'Agrégation Agricole (SAA) ;
- le Service d'Appui aux Organisations des Producteurs et des Entrepreneuriats agricoles (SAOPEA) ; et
- le Service d'Appui aux Financements (SAF).

## CHAPITRE VI

### DES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (DRASA)

**Article 14.- Les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (DRASA)** sont chargées de la mise en œuvre, au niveau régional, de la politique du Ministère, conformément aux normes et objectifs fixés par celui-ci et en tenant compte des spécificités de chaque Région. Placées sous la tutelle administrative du Secrétariat Général, elles ont pour missions, en étroite collaboration avec les autorités régionales de :

- représenter le Ministre au niveau de la Région;
- coordonner les interventions des services relevant du secteur de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire au niveau régional ;
- développer des systèmes performants de production agricole, depuis la production jusqu'à la commercialisation, en vue d'assurer la sécurité alimentaire régionale; et
- promouvoir le renforcement des capacités locales en matière de bonnes pratiques agricoles .

Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a rang de Directeur du Ministère.

**Au niveau du Chef-lieu de chaque Région**, chaque DRASA comprend les services suivants :

- le Service Régional de l'Agriculture (SRA);
- le Service Régional de la Vulgarisation et de la Formation Agricole et Rurale (SRVFAR) ;
- le Service Régional du Génie Rural (SRGR);
- le Service Régional de l'Administration, des Finances et du Patrimoine (SRAFP);

- le Service Régional du Système d'information, du Suivi-évaluation et des Statistiques Agricoles (SRSISESA) ; et
- le Service Régional de l'Intégrité et de la Prévention de la Corruption (SRIPC).

**Au niveau des Chefs-lieux de Districts**, à l'exception des Districts correspondant aux Chefs-lieux de Région, une Circonscription de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (CIRASA) est mise en place en fonction des priorités locales. La CIRASA coordonne le travail des Techniciens Conseillers Agricoles qui assurent l'encadrement et l'appui technique des organisations professionnelles et des producteurs, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère au niveau local.

La CIRASA dispose de :

- un Responsable de l'Agriculture; et
- un Responsable du Génie Rural.

**Au niveau des Communes rurales ou des groupes de Communes rurales** : des Techniciens Conseillers et Vulgarisateurs Agricoles sont mis en place progressivement, en fonction des disponibilités en ressources humaines, afin de fournir un appui de proximité aux producteurs.

**Article 15.-** Sont rattachés au Ministère, les établissements publics suivants :

- **CAFPA** : Centre d'Application et de Formation Professionnelle Agricole;
- **EFTA** : École de Formation des Techniciens Agricoles;
- **CFFAMMA** : Centre de Fabrication, de Formation et d'Application du Machinisme et de la Mécanisation Agricole;
- **FDA** : Fonds de Développement Agricole;
- **FIFAMANOR** : Fiompiana Fambolena Malagasy Norveziana- organisme de recherche et de développement agricole;
- **FOFIFA** : Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural;
- **FRERHA** : Fonds de Remise en Etat et d'Entretien des Réseaux Hydro-Agricoles;
- **IFVM** : Ivotoerana Famongorana ny Valala eto Madagasikara- Centre national de Lutte Antiacridienne ;
- **OFMATA** : Office Malgache du Tabac ; et
- **CMCS** : Centre Malgache de la Canne et du Sucre.

**Article 16.-** En tant que de besoin, un arrêté du Ministre chargé de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire précise les modalités d'application du présent décret, notamment celles relatives à l'organisation, au fonctionnement et à la répartition des attributions des structures concernées.

**Article 17.-** Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent décret, notamment celles du décret n°2025-1590 du 08 décembre 2025 fixant les attributions du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que l'organisation générale de son Ministère, sont et demeurent abrogées.

**Article 18.-** En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6, alinéa 2 de l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par émission radiodiffusée et/ou télévisée, ou par voie d'affichage, indépendamment de son insertion au Journal Officiel de la République.

**Article 19.-** Le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, et le Ministre de la Communication et de la Culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Antananarivo, le 30 mars 2026

**Mamitiana RAJAONARISON**

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances

Le Ministre de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire

**Herinjatovo Aimé RAMIARISON**

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
et de la Fonction Publique

**Gaëtan RAMINDO**

Le Ministre de la Communication  
et de la Culture

**Franconio Mac DENIS**

**Ogascar Fenosoa MANDRINDRARIVONY**

Pour ampliation conforme  
Antananarivo, le - 7 AVR 2026

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DU GOUVERNEMENT**



**RAZAFIMANANTSOA Heritiana Joël**